

INSTITUTION RELIGIEUSE

Les chapitres nobles comtois au XVII^e siècle : de l'âge d'or du XVIII^e aux vestiges monumentaux actuels

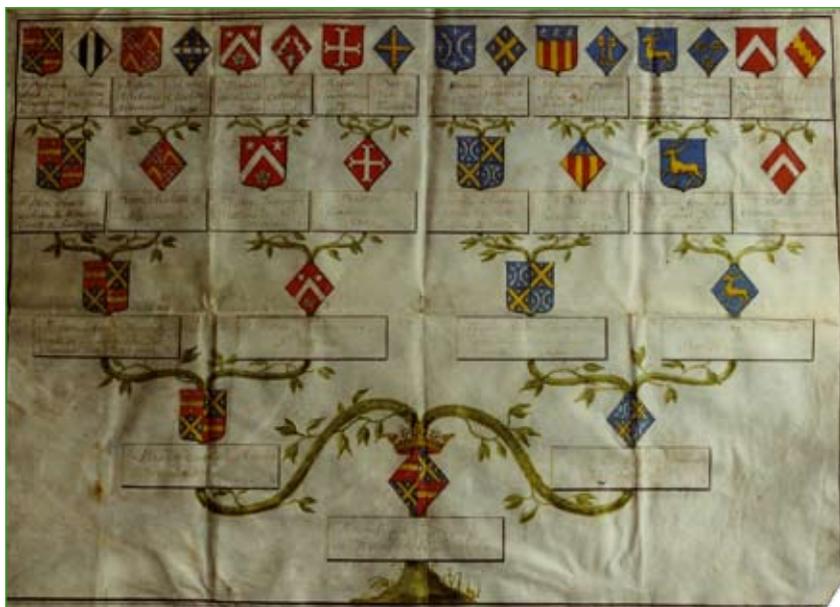
Corinne MARCHAL, Laboratoire des sciences historiques, Université de Franche-Comté

C'est à peine si le public éclairé se souvient aujourd'hui des chapitres nobles les plus prestigieux, tels ceux de Strasbourg et de Lyon, qui accueillait la fleur de la noblesse européenne, ou de Remiremont, en Lorraine, dont les abbesses, issues de lignées princières, étaient reçues en véritables souveraines sur leurs terres et dans les cours d'Europe. Cet oubli reflète en partie l'indifférence où les a tenus l'historiographie française.

Institution de l'Ancienne France, les chapitres nobles étaient réservés à des postulants capables de prouver leur noblesse par degrés ou par quartiers. La plupart des chapitres nobles comtois imposaient, au XVIII^e siècle, à leur entrée seize quartiers de noblesse, soit quatre générations nobles du côté paternel et maternel (photo 1). Les uns se rattachaient aux 136 chapi-

tres cathédraux et aux 526 chapitres collégiaux que comptait le royaume à la fin de l'Ancien Régime, leurs membres représentant 2,5 à 3 % du corps canonial français. Les autres avaient eu une origine monastique, avant de se séculariser : l'habit monacal, la vie communautaire et la clôture n'étaient plus qu'un lointain souvenir. Les membres de ces derniers disposaient de maisons individuelles, parfois d'une domesticité, et s'autorisaient de longs séjours dans le monde ; le produit de la mense alimentait leur revenu, appelé prébende. À l'époque moderne, ces établissements monastiques furent souvent transformés en chapitres collégiaux ou cathédraux. Ainsi, en Franche-Comté, le monastère de Saint-Claude devint un chapitre cathédral en 1742, et Baume-les-Messieurs,

Photo 1 : « arbre de lignes » d'une chanoinesse de Baume-les-Dames au XVIII^e siècle (archives départementales du Doubs 1 J 112)



- Le corps d'ecclésiastiques séculiers chargés de l'office comprenait un haut-choeur (dignitaires et chanoines) et un **bas-choeur** (prêtres, clercs, laïcs et musiciens).

- Un **chanoine**, du latin *canonicus*, soumis à des règles dites canons, est un membre du clergé ecclésiastique, vivant selon une règle et attaché au service d'une église.

- Le **chapitre** est le corps des clercs d'une église ou l'assemblée des religieux d'une communauté. Qu'il soit cathédral ou collégial, le chapitre est chargé de rendre le culte au sein de sa cathédrale ou de son église.

- Un **clerc** est une personne entrée dans l'état ecclésiastique.

- La **clôture** est la partie d'un monastère interdite à toute personne étrangère à ce dernier.

- Le **corps canonial** est constitué par des chanoines, autrefois, dignitaires ecclésiastiques qui possédaient une charge dans une église.

- La **mense**, du latin *mensa*, table, est le revenu d'un prélat, d'un abbé.

- **Quartier de noblesse** : degré de descendance dans une famille noble.

Gigny et Lure furent érigés en collégiales nobles, respectivement en 1761, 1762 et 1765.

Une réalité européenne... et comtoise

Présents au XVIII^e siècle de l'Espagne jusqu'à la Pologne, ces collèges étaient fortement implantés en Autriche et dans les Pays-Bas autrichiens, dans les principautés germaniques du Saint-Empire et aux marges septentrionales et orientales du royaume de France (Pays-Bas français, Lorraine, Alsace, Franche-Comté et Lyonnais). Du fait des agrandissements territoriaux durant le règne de Louis XIV et du désir de ses successeurs de promouvoir cette institution originale, la France devint, au XVIII^e siècle, la terre d'élection des chapitres nobles, avec 31 établissements féminins, en 1789, abritant 850 à 900 demoiselles et dames chanoinesses, et 21 masculins, accueillant quelque 450 chanoines (figure 1). Ainsi, leurs membres représentaient à la fin de l'Ancien Régime 1 % de l'effectif du premier ordre.

En Franche-Comté, c'est entre les premières décennies du XVII^e siècle et le début du suivant que s'opéra la transformation de neuf établissements monastiques à recrutement nobiliaire en chapitres nobles. Pourvue au XVIII^e siècle de dix chapitres nobles — cinq de femmes et autant d'hommes —, cette province était la mieux dotée du royaume (figure 2).

Les causes d'un âge d'or au XVIII^e siècle

En Comté comme ailleurs, le siècle des Lumières apparaît comme l'âge d'or de cette institution, parce qu'elle répondait de plus en plus à une fonction sociale : ces « hôpitaux de noblesse », comme on se plaisait souvent à les appeler au XVIII^e siècle, suppléaient en effet les difficultés pécuniaires de la petite noblesse provinciale d'extraction, accueillant ses cadettes écartées d'un mariage faute d'une dot. Femme de lettres, madame de Chastenay, reçue au chapitre d'Épinal en 1784, nous éclaire dans ses Mémoires sur leur fonction : « l'institution était belle et l'on peut dire en toute



Figure 1 : les chapitres nobles dans le royaume de France en 1789

sûreté de conscience qu'elle ne nuisait à aucun intérêt. On élève dans tous les pays, aux frais de l'État, les enfants pauvres de ceux qui l'ont servi ; ainsi l'Église nourrissait au pied de ses autels un petit nombre de filles de familles distinguées dont le sang avait coulé pour la patrie ». Les chapitres masculins exerçaient un rôle similaire pour des cadets que l'impécuniosité familiale privait d'une carrière dans l'armée. Les facilités d'un retour au monde ménagé par ces établissements les plaçaient au centre de stratégies familiales parfois complexes : « ces professions incertaines sont souvent cause de la conservation des familles de noblesse, qui trouvent des ressources dans les abbayes d'où ils tirent des novices pour remplacer leurs frères quand ils meurent au service du roy ou sans enfants », rappelle, au XVIII^e siècle, un Mémoire touchant les hôpitaux de noblesse de la province de Franche-Comté.

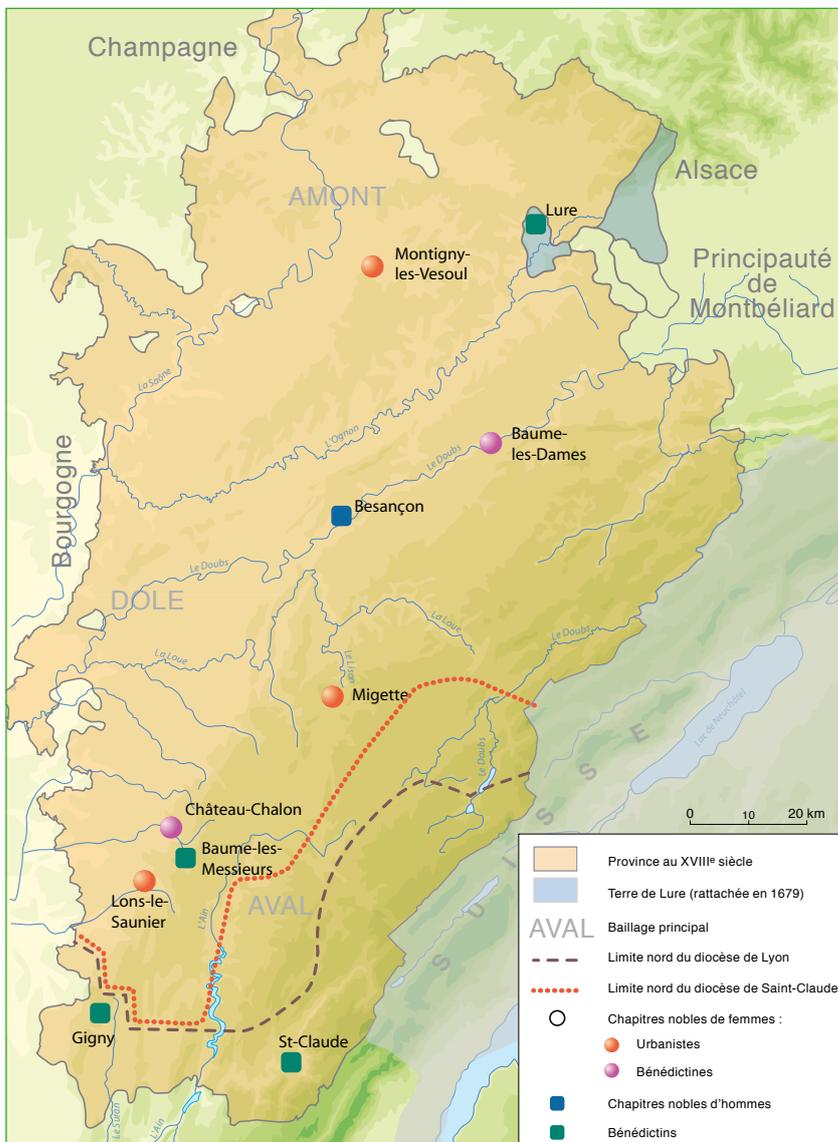


Photo 2 : le lutrin de marbre dessiné par l'architecte Nicolas Nicole pour les dames de Baume en 1751, illustre l'importance du chant choral dans les chapitres nobles (église Saint-Martin de Baume-les-Dames)

Des fonctions spirituelles au cœur de l'institution

L'engouement pour la vie canoniale, au XVIII^e siècle, tient aussi au prestige et aux privilèges qu'elle dispensait. Les chapitres nobles rayonnèrent également à travers leurs fonctions spirituelles. Le principal devoir de leurs membres était de rendre à Dieu un culte solennel. Selon les articles de leur règlement de 1699, les dames de Château-Chalon devaient réciter l'office divin dans les stalles du chœur « avec attention, modestie et dévotion », respecter les pauses dans les versets et chanter à l'unisson (photo 2). Cependant, malgré le précieux concours des auxiliaires du bas-chœur, la piété mesurée du siècle des Lumières finit par trouver des accommodements avec les servitudes de la louange divine : des regroupements d'offices, qui réduisaient les déplacements au chœur, se généralisèrent et certains offices nocturnes furent repoussés à des heures moins contraignantes. La garde des reliques et l'encadrement des dévotions qu'elles éveillaient comptaient également au nombre

Jusqu'à leur profession solennelle, les demoiselles accueillies dans l'institution pouvaient se marier, le chapitre noble apparaissant comme un lieu d'honorabilité qui formait leur dot morale. Cette fonction était si reconnue que les collèges autrichiens de Maria-Schul à Brunn et de Savoie à Vienne dotaient respectivement, au XVIII^e siècle, de 500 et de 840 florins les demoiselles qui renonçaient à leur prébende pour un mariage. Les remerciements suscités par ce motif sont toutefois rares dans les collèges féminins comtois, — une dizaine au XVIII^e siècle, si l'on exclut les alliances contractées après la disparition des chapitres nobles à la Révolution.

des devoirs spirituels dont les chapitres nobles s'acquittèrent avec zèle. Ceux de Besançon et de Saint-Claude furent au cœur de deux pèlerinages dont le rayonnement s'étendait au loin, tels qu'ils existaient encore en Suisse et dans le sud de l'Allemagne.

La préservation inespérée des reliques de Saint Claude contre les raids de protestants vaudois, genevois et bernois sur les terres de l'abbaye, entre 1557 et 1605, associée à l'élan de la Contre-Réforme qu'incarnent les pèlerinages répétés de François de Sales et de Jeanne de Chantal, au début du XVII^e siècle, revivifia cette dévotion. On ouvrait trois fois par jour la châsse du saint pour que les fidèles puissent embrasser ses pieds ; aux pèlerins de distinction, ses gardiens découvraient les genoux et les cuisses du thaumaturge. « *Personne n'en voit davantage excepté les princes pour lesquels on tire le corps de la châsse* ». Le succès du rassemblement suscité par la translation solennelle des reliques, le 26 août 1754, de l'église de Saint-Claude, vouée à la destruction, vers le maître-autel de la cathédrale des Saints-Apôtres, témoigne de cette vigueur maintenue au siècle des Lumières.

La première mention du Saint-Suaire de Besançon, copié, dans le second quart du XV^e siècle, sur celui de la collégiale de Lirey, en Champagne, apparaît en 1523 dans les délibérations du chapitre métropolitain et cette date marque le début des ostensions. Elles y conduisent, vers 1715, 25 à 30 000 fidèles, et encore 20 000 au milieu du siècle, selon l'historien Dunod de Charnage.

La présence actuelle des chapitres nobles dans l'espace comtois

La Révolution française fit disparaître les chapitres nobles, mais beaucoup survivent dans le paysage comtois par leurs monuments ou à travers des vestiges importants. L'affectation paroissiale des églises collégiales de Baume-les-Messieurs et de Gigny les a préservées. L'abbatiale de Baume-les-Dames a également survécu, bien que dépouillée des marbres qui en décoraient l'intérieur (photo 3). Plus meurtrie apparaît l'ancienne église de Montigny, achetée en 1906 par un brocanteur, qui en organisa le démantèlement. Clocher et portail disparurent. Elle ne fut soustraite au vandalisme qu'en 1971, grâce à son rachat par le Conseil général de la Haute-Saône. Les églises cathédrales de Besançon et de Saint-Claude se sont conservées dans leur aspect monumental du XVIII^e siècle, à l'exception pour la seconde des parties hautes du clocher, consumées dans l'incendie de 1799.

Les églises de Lure, de Migette et de Château-Chalon connurent pour leur part un sort moins heureux, elles disparurent au XIX^e siècle.

Les chapitres nobles offrirent tous au XVIII^e siècle un plan caractéristique qui marque encore de nos jours le paysage, puisque la plupart des maisons canoniales, aux façades élégantes et sobres, datant généralement du XVIII^e siècle, ont survécu. À cette époque, ces demeures agrémentées d'un jardinet, parfois dotées d'un édifice contigu ou annexe, telle qu'une écurie, se distribuaient autour d'une cour rectangulaire (photo 4) et de l'église, dans une disposition conçue pour contrôler plus efficacement les moeurs et pour limiter les déplacements à l'office divin. Quelques bâtiments, églises et demeures, rappellent donc encore discrètement dans l'urbanisme de la Comté le souvenir d'une institution qui fut constitutive de son identité et joua un rôle non négligeable dans l'histoire de la noblesse et de l'Église ■



Photo 3 : vue intérieure de l'ancienne abbatiale de Baume-les-Dames

Photo 4 : anciennes maisons canoniales du XVIII^e siècle à Montigny-lès-Vesoul

